

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Commune de Pelvoux

Déplacement du camping du Freyssinet à Pelvoux

PERMIS D'AMENAGER

LEA

Laurent Escanez Architecte

Laurent Escanez

Le Cros
05 500. ST LAURENT DU CROS
Tel : 04 92 43 52 97 – Fax : 04 92 43 12 64
archi.escanez@yahoo.fr



Atelier d'urbanisme et environnement CHADO

1 rue Bayard
05 000 GAP
Tel 04 92 21 83 12 / 06 83 90 29 62
atelierchado@orange.fr



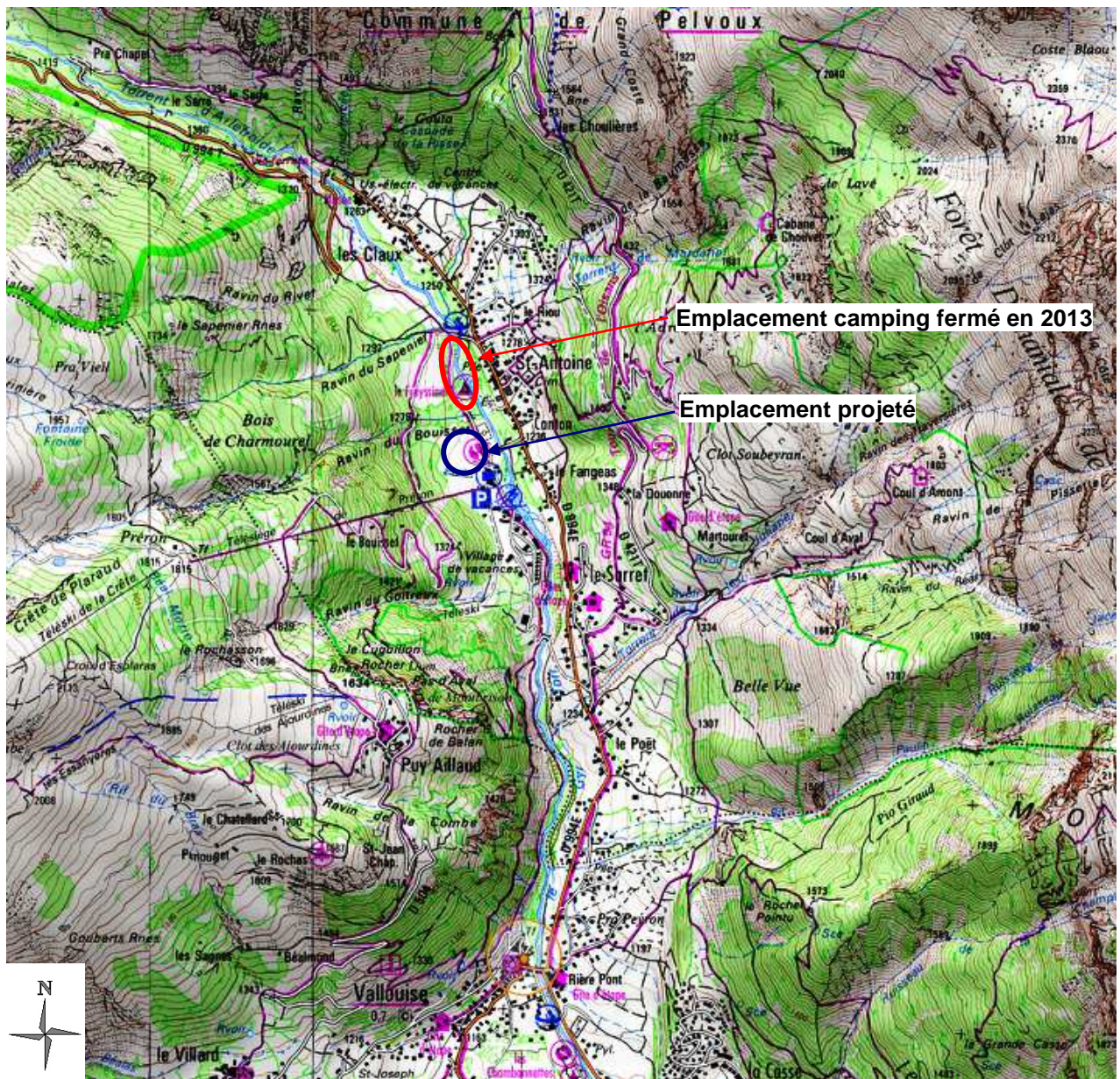
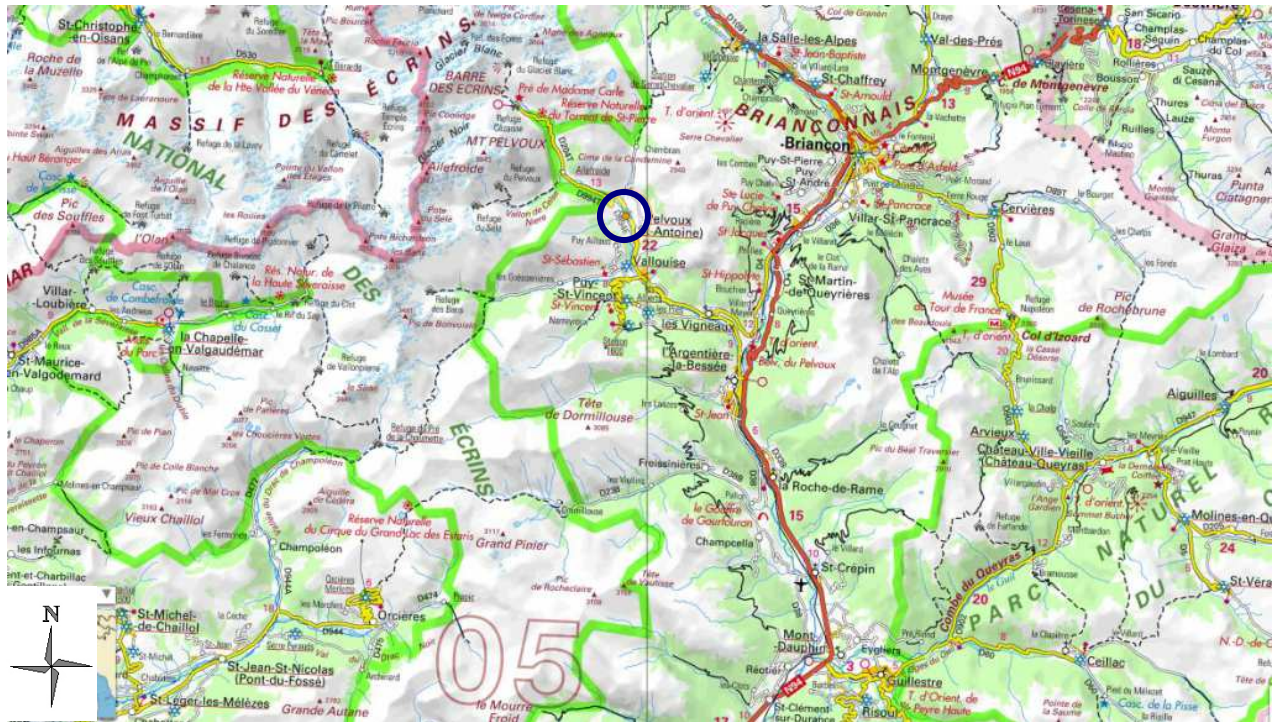
AEV

BÂT. IC5 – MICROPOLIS
05 000 GAP
Tel : 04.92.45.42.56 – Fax : 04.92.45.42.57
beaev@wanadoo.fr

SOMMAIRE

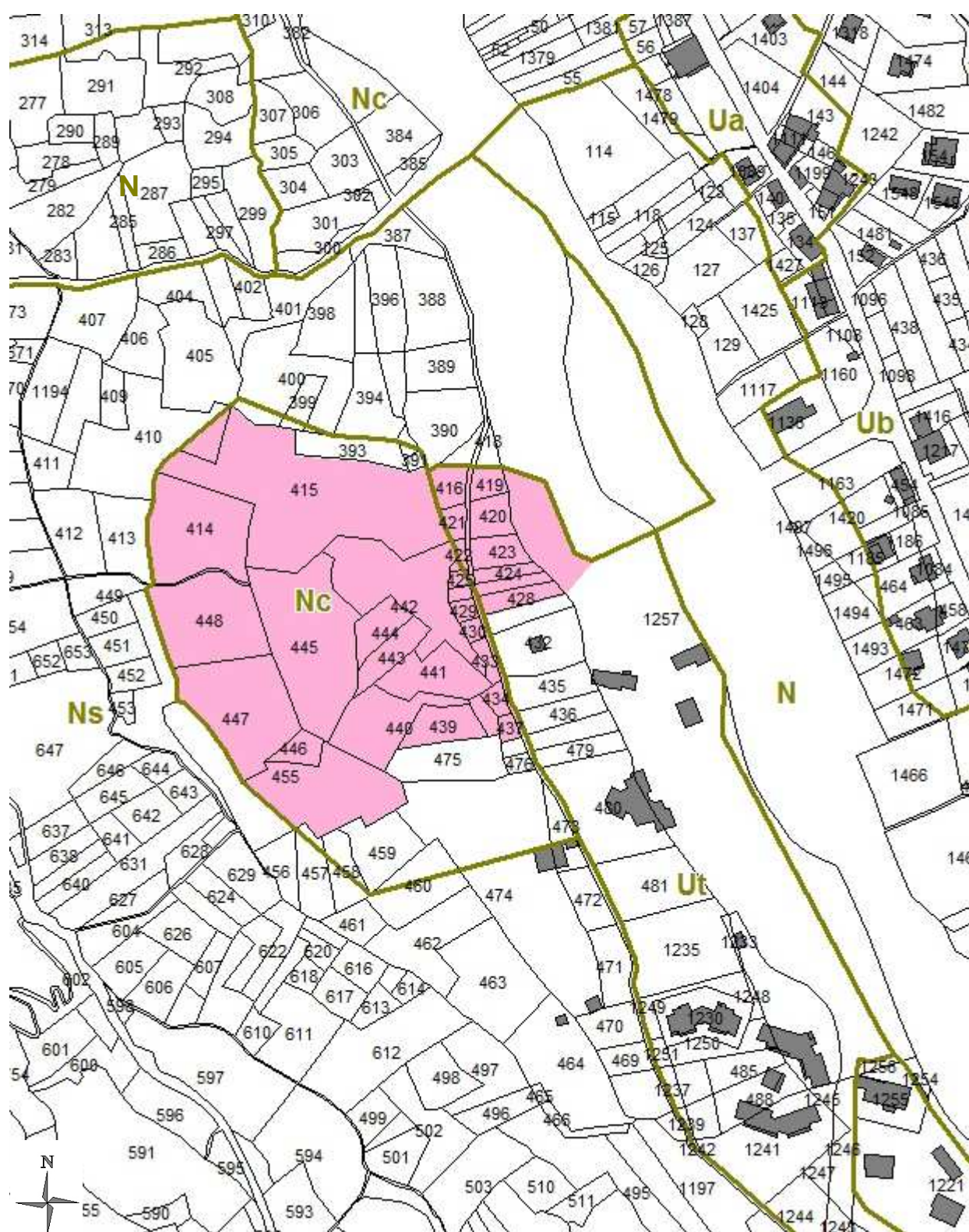
1. PA1 : PLAN DE SITUATION	4
2. PA2 : NOTICE DECRIVANT LE SITE ET LE PROJET RETENU	7
ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS	8
→ ENVIRONNEMENT BATI DU SITE.....	8
→ ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE.....	10
→ EXPOSITION AUX RISQUES	11
→ CONTEXTE PAYSAGER.....	12
PRESENTATION DU PROJET	13
→ HISTORIQUE DU PROJET	13
→ CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET	13
3. PA3 : PLAN ETAT ACTUEL	19
4. PA4 : PLAN DE COMPOSITION	21
5. PA13 : ENGAGEMENT D'EXPLOITATION DU CAMPING	23
6. PA14: ETUDE D'IMPACTS	24
7. PA15 : NOTICE D'INCIDENCES NATURA 2000	25
DESCRIPTION DU PROJET	26
→ LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU(X) SITE(S) NATURA 2000	26
DEFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET	29
DEFINITION ET CARTOGRAPHIE DES HABITATS	30
CONCLUSION	32
8. PA17 A 57 : PIECES CONSTITUTIVES DU PERMIS DE CONSTRUIRE	33

1. PA1 : PLAN DE SITUATION




Extrait carte IGN touristique et 25 000 –source Géoportail

SITUATION CADASTRALE ET DOCUMENT D'URBANISME



Extrait cadastre PCI et PLU en vigueur – Echelle 1/3 000

 Zone d'emprise du permis d'aménager du camping

Zonage PLU :

Nc : zone naturelle à vocation de camping

Ut : zone urbaine à vocation équipements touristique

A : zone agricole

Ns : zone naturelle –domaine skiable

N : zone naturelle

Ua et Ub : zone urbaine

2. PA2 : NOTICE DECRIVANT LE SITE ET LE PROJET RETENU

ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

→ ENVIRONNEMENT BATI DU SITE

Le site d'accueil envisagé pour le déplacement du camping municipal du Freyssinet est situé sur le « front de neige » de la station de ski de Pelvoux, sur le secteur du domaine débutant. En été, le « front de neige » conserve un rôle de pôle d'activités de sports et loisirs sur le village.



L'emprise du camping se situe donc à proximité immédiate des équipements de sports et loisirs déjà existants :

- à moins de 100 m du City-stade (transformé en patinoire en période hivernale)
- à moins de 50 m de la piscine municipale
- à moins de 50 m des jeux pour enfants : tyrolienne, structure cabane-toboggan, balançoires et balançoires à bascule, toile araignée, bancs et tables de pic-nic
- à moins de 50 m de terrains de boules (devant le bar-restaurant)
- au contact de plusieurs aires de stationnement déjà existantes
- en partie sur les terrains de tennis (à l'abandon depuis 2013, en raison de l'état obsolètes des revêtements)

Le secteur de la station (dans les 150 m autour du camping), compte également plusieurs équipements et commerces ouverts à l'année

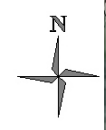
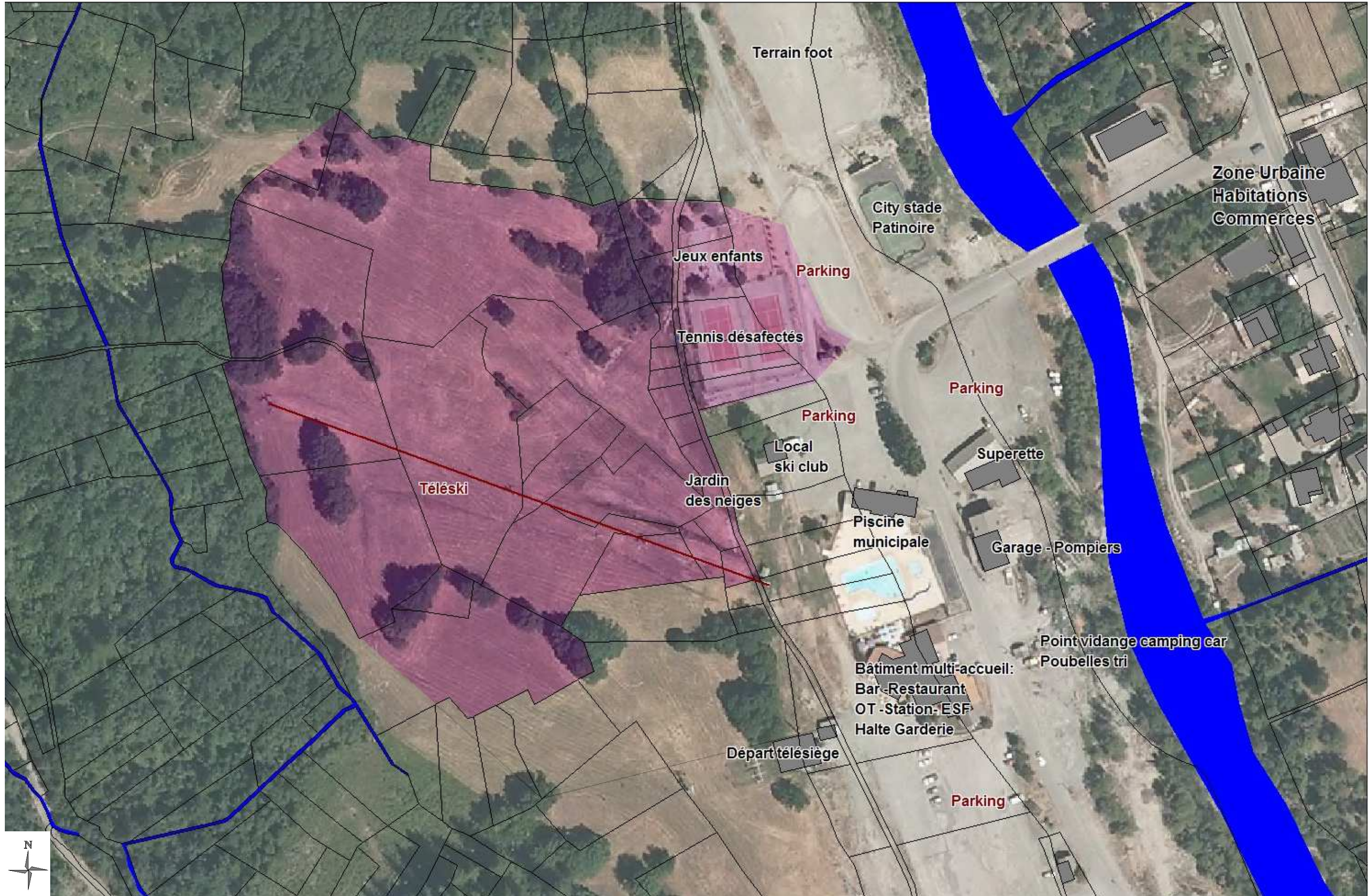
- une superette – dépôts de pain
- un bar – restaurant : les Lauzières, avec un espace terrasse en liaison directe avec la piscine
- une crèche de 12 enfants à l'année et 4-5 places en halte garderie touristique
- une caserne de pompiers

Le village de Pelvoux (St Antoine), à moins de 500 m à pied, offre : 2 bars - restaurants, 1 bureau de poste, 2 commerces de location – vente de matériels de sport (été / hiver), ainsi de diverses offres de logements touristiques (hôtel, gîte, centre de vacances, locations..)



L'usine hydro-électrique des Claux (bâtiment classé) et son espace muséographique sont également situés à près de 500 m à pied par la voie verte remontant les rives du Gyr (en traversant l'ancien camping). L'usine des Claux constitue également le départ de la via ferrata surplombant les berges du Gyr.

Un repérage sur photo aérienne (Ortho photo 2009) des constructions et équipements situés dans l'environnement immédiat du projet est présenté ci après.



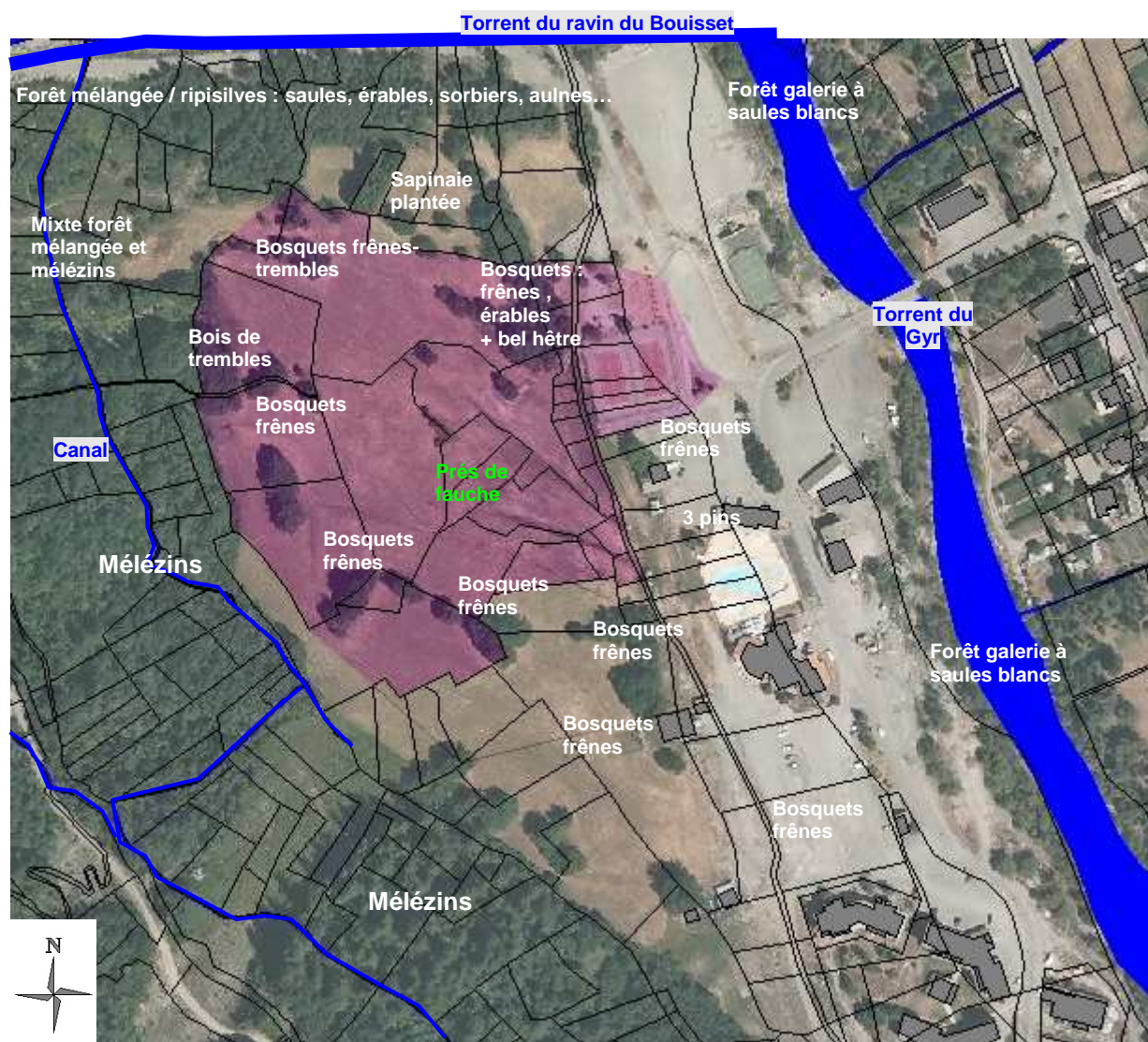
→ ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE

L'emprise du projet est implantée sur le front de neige de la station de ski de Pelvoux, elle couvre le domaine skiable débutant, encadrant le téléski, ainsi que l'espace des anciens tennis municipaux et l'actuelle aire de jeux pour enfant. (cf : plan de l'état initial ci-joint).

En été cette partie du domaine skiable est exploitée en prairie de fauches comme le montre la photo-aérienne, où s'alternent prés de fauche et de bosquets d'arbres (principalement frênes) implantés en limite parcellaire des différents prés.

Dans sa partie aval, l'emprise du camping est en contact direct avec les différentes aires de stationnement qui constituent un milieu quasi totalement artificialisé et imperméabilisé. Seul subsiste une frange boisée de forêt galerie à saules blancs entre ces espaces artificialisés et le torrent du Gyr.


Dans sa partie amont, l'emprise du camping est encadrée par diverses formations boisées, mélézins et forêts mélangées.





Extrait photo aérienne (ortho photo 2009) au 1/3500


→ EXPOSITION AUX RISQUES


Plan de prévention des risques naturels

 Zone bleue : soumise à prescriptions

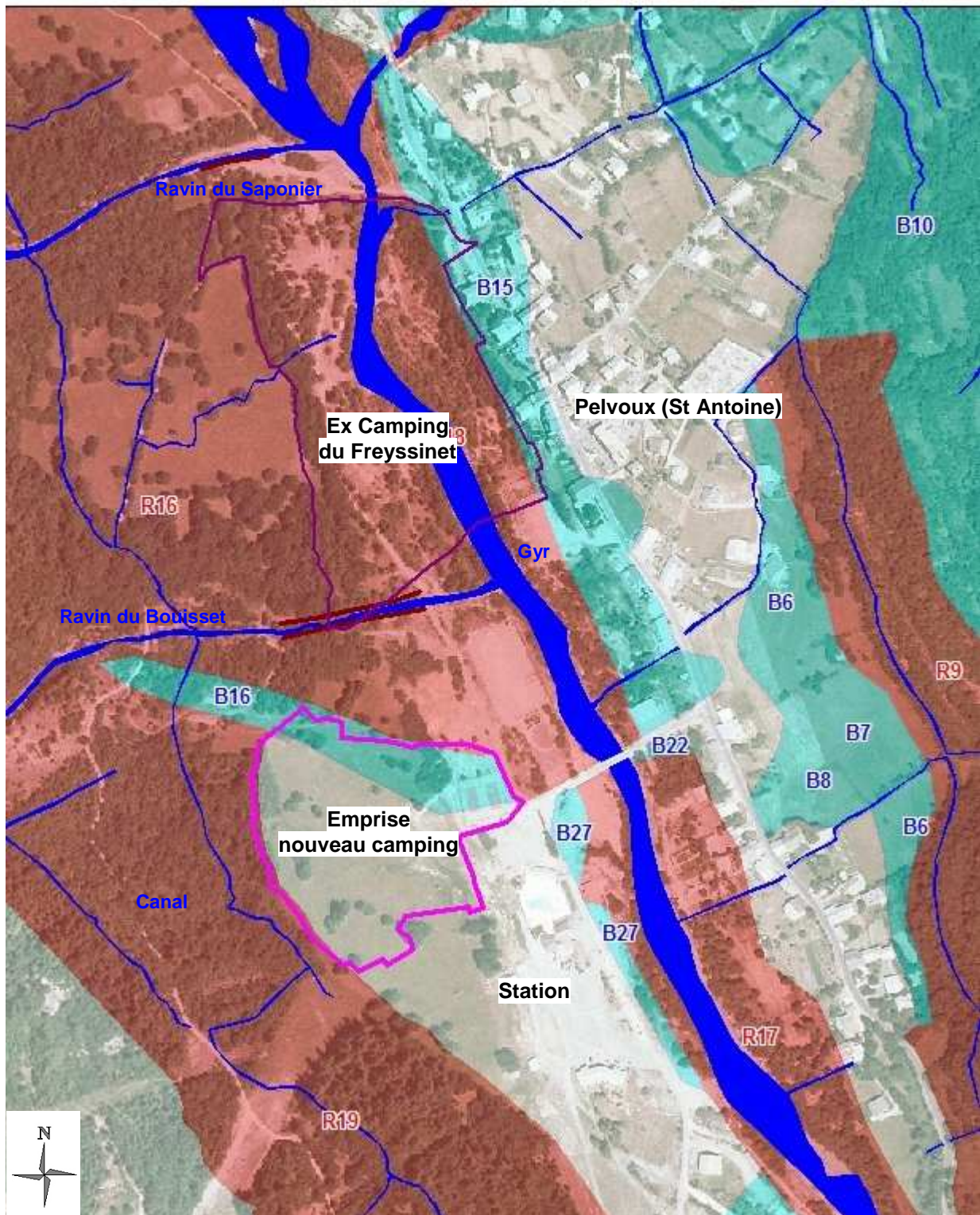
 Zone rouge : inconstructible

 Périmètre de l'ancien camping (fermé pour risques en 2013)

 Périmètre du permis d'aménager du projet de camping

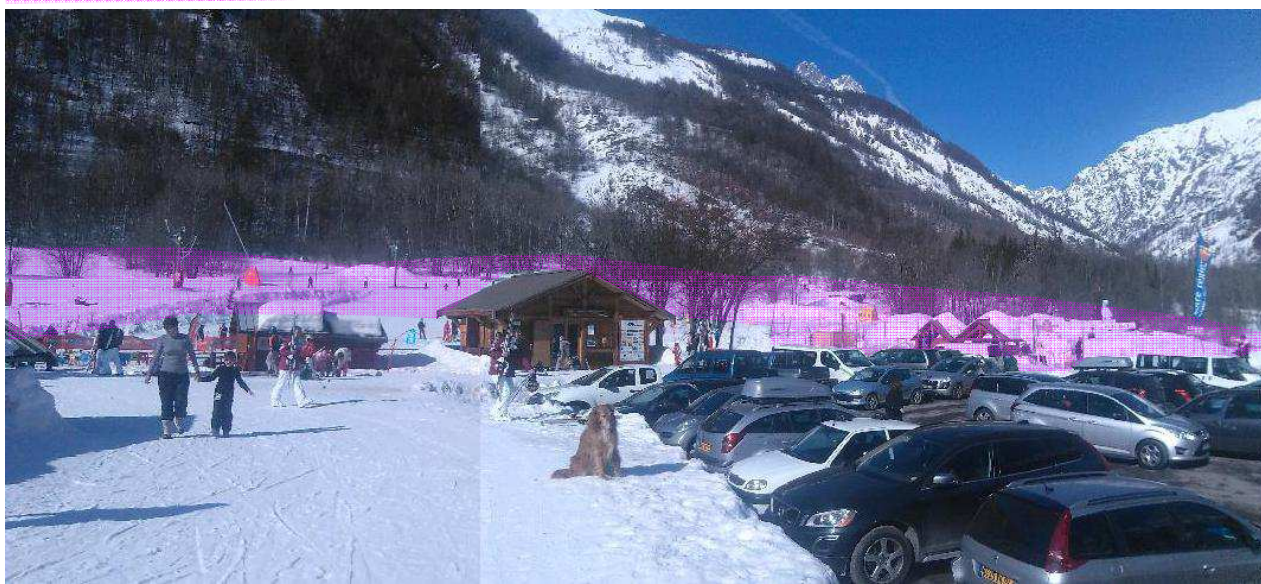
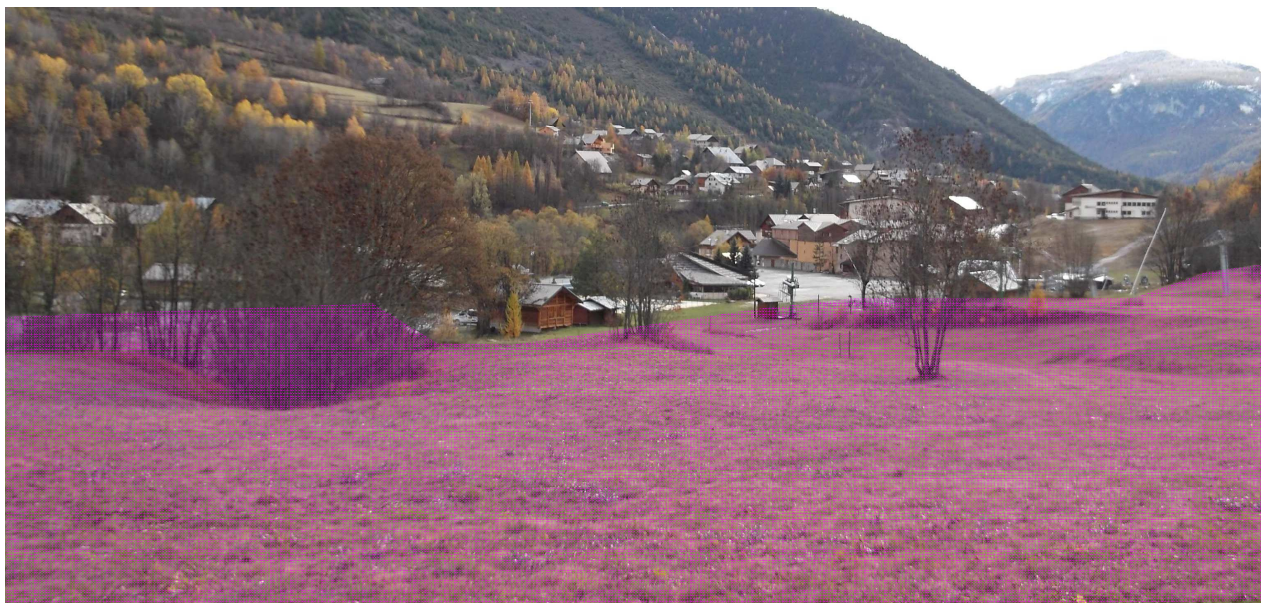
 Dignes classées (décret n° 2007-1735)

Echelle 1/ 5 000



→ CONTEXTE PAYSAGER

Le contexte paysager du site est très marqué par la présence des infrastructures liées au domaine skiable en particulier par l'importance des aires de stationnement sur le secteur



 Zone d'emprise du permis d'aménager du camping

En dehors des marqueurs paysagers liés à l'activité ski et aux équipements en général (piscine, city stade, aire de jeux, piscine, superette...). On retrouve également les marqueurs paysagers des secteurs agricoles traditionnels de montagne : prés de fauche bordés par des structures boisées en limite séparative.

PRESENTATION DU PROJET

→ HISTORIQUE DU PROJET

La commune de Pelvoux compte depuis de nombreuses années la présence d'un camping municipal sur les rives du torrent du Gyr, implanté entre le ravin du Saponier et du Bouisset.

Le camping du Freyssinet offre une quarantaine d'emplacements ainsi qu'un bloc sanitaire couvrant les besoins du camping. Il était ouvert de manière saisonnière de mi-juin à mi-septembre.

Cependant suite à l'approbation du Plan de Prévention des Risques, le camping du Freyssinet, situé en zone rouge du PPR en raison du risque de crues torrentielles et de ravinement, a fait l'objet de nombreuses négociations avec les services de l'Etat quant à son maintien ou déplacement. Cependant, il est frappé depuis 2012 d'une fermeture administrative en raison de son exposition aux risques. Pour cette raison, il n'est plus être ouvert depuis 2013.

En parallèle de négociation avec les services de l'Etat quant au déplacement du camping dans un secteur moins exposé aux risques, la mairie de Pelvoux a profité de la réflexion autour de la révision de son document d'urbanisme pour envisager une nouvelle implantation.

Le choix retenu au PLU a porté sur le front de neige de la station de ski et plus précisément sur le secteur débutant situé au dessus de la piscine et des équipements de sports et loisirs à l'année : aires de jeux pour enfants, city stade – patinoire, terrain de tennis ...

Cette nouvelle implantation a fait l'objet d'une validation écrite par les services de l'Etat dans le cadre de l'avis rendu au titre de l'arrêt du PLU. La validation de cette implantation est également retranscrite dans l'avis rendu par l'autorité environnementale dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLU.

→ CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

↳ NATURE DU PROJET ET SUPERFICIE D'ASSIETTE

Le projet de déplacement du camping du Freyssinet sur le front de neige de la station de Pelvoux couvre une superficie totale de 3 ha.

Cependant en raison du zonage du plan de prévention de risques et de l'interprétation du zonage par les services de l'Etat. Il a été convenu de n'implanter aucun emplacement de camping au sein de la zone bleue (cf. cartographie d'exposition aux risques), même si la zone B16 concernant l'emprise du camping dans sa partie amont est identifié au règlement du PPR uniquement en risque avalanche.

Le camping est ouvert uniquement en période estivale de mi-juin à mi-septembre avec la présence d'un gardien.

Le « front de neige » est déjà équipé d'une borne autonome de vidange des camping-cars, implantée à proximité des garages à une 100 aine de mètres de l'aire de camping-cars.

Au sein du périmètre du camping est envisagé la création de :

- 3 secteurs d'emplacements (cf. plan de composition) : 1 secteur de 8 emplacements de 94 à 136 m² situé au nord de l'axe de desserte centrale, 1 secteur de 22 emplacements de 80 à 155 m² au sud de cet axe et un 3^{ème} secteur situé en partie sud du télésiège du Freyssinet de 9 emplacements de 82 à 128 m².
- 1 secteur de 2 400m² permettant l'accueil de colonies de vacances, situé en partie sud du télésiège, plus en aval par rapport au secteur classique.
- 1 aire de jeux aménagée et déjà existante, qui restera ouverte au public
- 1 bâtiment d'accueil, situé à proximité de l'aire de camping-cars et des aires de stationnements existants sur le « front de neige » qui comprendra :
 - 1 salle d'accueil – réception de 19,5 m² avec local technique attenant de 6,5 m². L'utilisation de cet espace en dehors des périodes d'ouvertures est envisageable en particulier pour des besoins ponctuels : liés à la réforme des temps scolaires, à des demandes associatives, à des

de salle hors sacs par exemple. Cette salle d'accueil possède à cet effet un accès interne au bloc sanitaire –buanderie autonome du bloc sanitaire du camping.

- 1 bloc sanitaire - buanderie d'environ 8 m², comportant 1 sanitaire- douche aux normes d'accessibilités ainsi qu'un point de lavage. Ce bloc sanitaire indépendant et chauffé restera ouvert à l'année en relation avec l'activité hivernale de la station de ski : jardins des neiges, animation... ,
- 1 bloc sanitaire camping d'environ 32 m², non chauffé et fermé en dehors de la période d'ouverture du camping. Ce bloc sanitaire compte : 4 douches dont 1 aux normes d'accessibilité, 5 sanitaires dont 1 aux normes d'accessibilité, 7 lavabos dont 1 enfant, 1 dans l'espace sanitaire handicapé et 1 dans la douche handicapé. Il comportera également en partie extérieure 4 bacs de lavage.
- 1 logement de fonction d'une superficie d'un peu moins de 39 m².

CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

Le choix du présent site afin d'assurer le déplacement du camping du Freyssinet situé plus en amont en raison de l'obligation de fermeture au regard des risques naturels majeurs menaçant le site, a été retenu au PLU en raison des nombreux avantages qu'il présente pour un tel projet :

- hors zones de risques majeures : implantation de l'ensemble des emplacements en zone blanche du PPR (cf cartographie du PPR présentée précédemment)
- proximité immédiate des équipements récréatifs et de loisirs de la commune (jeux, tennis, piscine et terrains sports), proximité immédiate de la superette, d'un bar –restaurant et de la halte garderie (crèche)
- milieux déjà très nettement anthropisés : aire de stationnement, domaine skiable, permettant ainsi la préservation de milieux naturels plus vierges d'activité humaine

L'imbrication avec le domaine skiable présente une problématique de bi-fonctionnalité du lieu, apportant des contraintes à son aménagement mais permettant également la mutualisation des équipements existants (locaux d'accueil de la station de ski et de l'ESF, gare de départ du télésiège...).

DESCRIPTION DU PROJET : AMENAGEMENTS PREVUS

⇒ Aménagement des emplacements et desserte interne du camping (réversibilité du site avec l'activité domaine skiable hivernale)

En raison de l'imbrication du site d'implantation avec le domaine skiable, les aménagements seront très légers. Par ailleurs la clientèle du camping est une clientèle déjà habituée à une certaine rusticité des équipements. L'ancien camping n'offrant qu'un bloc sanitaire et aucun aménagement particulier. Il s'agit majoritairement d'une clientèle d'habitues, adeptes de haute montagne.

Aucune implantation d'habitations légères de loisirs n'est envisagée sur le périmètre du camping afin de préserver la réversibilité des aménagements du camping par rapport au domaine skiable.

Les emplacements seront délimités par simples piquets pouvant être retirés en période hivernale. Dans les secteurs plus en pente ces délimitations entre les emplacements seront renforcées par une organisation en terrasses.

Répartition des emplacements :

Le camping est organisé en différents secteurs de 8 à 22 emplacements. Ces secteurs sont implantés de manière à préserver le tracé des pistes de ski de tout terrassement :

- Les secteurs 1 et 2 sont implantés totalement en dehors du tracé des pistes. Les emplacements sont organisés en parallèle des courbes de niveau en petites terrasses de moins d'un mètre de dénivelé. Ces emplacements feront l'objet de légers terrassements afin de souligner cette organisation en terrasses. Les secteurs 1 et 2 sont implantés en retrait total des pistes de ski. Ils pourront donc faire l'objet de plantation d'arbres afin de renforcer l'ombrage des emplacements. Ces plantations seront réalisées sous la forme de petits bosquets et haies bocagères reprenant la structure agricole du site et les essences déjà présentes : Frênes, Trembles, Erables....
- Le secteur 3 est implanté au pied de l'arrivée du télési. Il est encadré par la forêt en amont et une haie constituée principalement de frênes en aval. Il s'agit du secteur le plus ombragé du camping. Les différentes formations boisées existantes seront donc conservées. Ce secteur ne fera l'objet d'aucun terrassement, la pente étant quasi inexistante et l'utilisation hivernale en temps que piste débutante étant incompatible avec des mouvements de terre important. Les emplacements de ce secteur seront desservis de part et d'autre d'un accès central.
- Le terrain de camping compte également un espace situé entre le télési et le télésiège couvrant un espace plane délimité par plusieurs bosquets de frênes encadrant la parcelle d'Ouest en Est. Il est envisagé de conserver cette parcelle d'environ 2 400 m² comme un seul emplacement, sans aménagement par rapport à la situation actuelle. Cet espace refermé sur lui-même sera réservé à l'accueil de colonies de vacances ou centre aérée

Desserte interne du camping

La voirie de desserte interne des emplacements s'appuie sur le chemin d'exploitation agricole traversant le site. La pente de ce chemin est d'environ 5 % dans sa partie basse sur une 100aine de mètres, puis connaît un à coup avec une pente frôlant les 10 à 11 % sur moins de 100 m pour revenir sur une pente plus faible entre 5 et 7 % sur les 100 dernier mètres. Ce chemin d'exploitation est situé en dehors des pistes skiables mais correspond à la piste d'atterrissage des parapentes à ski en période hivernale.

Sur cet axe central viendra se brancher 2 accès secondaires, desservant chacun un secteur d'emplacements du camping.

La voie desservant le secteur 2 par l'intérieur des emplacements constitue la voie présentant la plus grande déclivité avec une pente moyenne avoisinant les 10 %.

La voie desservant le secteur 3 ainsi que le secteur colonies de vacances est implantée parallèlement aux courbes de niveau et présente donc une déclivité quasi nulle sur l'ensemble de son tracé. Elle traversera le télési, afin de desservir le secteur ouest du camping.

La municipalité fait le choix de simplement matérialiser le tracé de ces accès, mais de n'engager aucun travaux de revêtement particulier, comme cela se pratique pour les chemins d'exploitation agricole. En cas de besoin avéré, un léger traitement par empierrement pourra être envisagé sur les portions les plus en pentes tout en évitant les tronçons traversant le tracé des pistes de ski.

Plus de la moitié des emplacements sont desservis par une pente inférieure à 10 % et par ailleurs les aires de stationnements existantes au pied du camping sont situées entre 85 et 200 mètres de tout emplacement.

Points d'eau et de raccordements électriques

Le camping du Freyssinet (déplacé) se positionne comme cela était déjà le cas du premier camping sur une offre de prestation très simple correspondant à des emplacements « natures » de type camping 1 étoile et donc très peu équipé.

Une borne électrique avec la présence de prises est déjà présente en partie haute du « jardin des neiges » et se situe donc au pied du 1^{er} secteur d'emplacement. Cette borne pourra donc être optimisée pour la desserte des emplacements les plus proches.

Le 2^{ème} secteur d'emplacement ne comptera aucune borne électrique (ce qui était déjà le cas des emplacements de l'ancien camping du Freyssinet).

Le 3^{ème} secteur comptera 1 borne électrique comportant plusieurs prises, tirée depuis le branchement électrique du canon à neige situé à proximité immédiate. Elle sera implantée en lisière des arbres existants soit à 7 m de l'emprise du canon à neige.

Un aménagement du branchement du 2nd canon à neige permettra d'assurer le raccordement éventuel du secteur d'accueil de colonies directement sur le branchement du canon. L'emprise du canon étant située à une 30 aine de mètres de l'emplacement.

Aucune desserte en eau et en écoulement n'est envisagée sur les emplacements. Seuls deux points d'eau potable sont prévus pour l'ensemble des emplacements :

- 1 point d'eau sera implanté à l'intersection des 2 axes de desserte avec l'axe central. Il desservira les secteurs 1 et 2 du camping. L'emplacement le plus éloigné du secteur 1 se situe à 50 m, et à moins de 100 m pour le secteur 2.
- 1 second point d'eau sera implanté, en bordure de la desserte du secteur 3 et de l'aire d'accueil des colonies, en limite des bosquets existants. L'emplacement le plus éloigné du secteur se situe à 80 m.

Il s'agira de point d'eau potable sous forme de fontaine à robinet s'évacuant directement par puits perdu ou drains dans le sol. Un panneau d'information précisant que ce point ne permet ni lavage, ni lessives sera implanté à chaque point.

Le camping compte un bloc sanitaire unique implanté dans la continuité du bâtiment d'accueil. Tout emplacement du camping est situé à moins de 250 m du bloc sanitaire et du bâtiment d'accueil. Ce bloc sanitaire comme l'ensemble du bâtiment d'accueil sera raccordé au réseau d'assainissement non collectif.

Mesures d'intégration paysagère

Comme cela a déjà été abordé aux travers de la description de l'aménagement des emplacements l'organisation de camping a été pensée afin de favoriser au maximum l'intégration paysagère des aménagements au regard des structures identitaires de l'agriculture traditionnelle de bocage de montagne et de l'activité hivernale de domaine skiable.

Les emplacements sont organisés suivant 4 secteurs implantés de part et d'autres des différentes pistes et du téléski. Ils sont organisés en terrasses parallèles au courbes de niveau afin de limiter au maximum les besoins de terrassement et de favoriser leur insertion dans le site aussi bien d'un point de vue paysager que pour reconversion saisonnière en domaine skiable.

Les emplacements situés sur le tracé des pistes couvrent des secteurs plats ne nécessitant pas de terrassement. Ces emplacements sont organisés autour des structures boisées existantes, héritées de l'agriculture : alternance de champs agricoles, ici prés de fauche, et de haies bocagères, bosquets et clapiers venant rappeler le découpage foncier des terres. Ils sont donc bien ombragés et ne nécessitent pas de renforcement du couvert végétal, qui par ailleurs serait antinomique avec l'activité du domaine skiable.

Les secteurs 1 et 2 sont implantés en retrait total des pistes de ski. Ils pourront donc faire l'objet de plantation d'arbres afin de renforcer l'ombrage des emplacements. Ces plantations seront réalisées sous la forme de petits bosquets et haies bocagères reprenant la structure agricole du site et les essences déjà présentes : Frênes, Trembles, Erables....

Les emplacements ne seront pas clôturés, mais uniquement matérialisés par des piquets pouvant être retirés en dehors de la période d'ouverture du camping.

Les champs concernés par l'aménagement des emplacements de camping sont actuellement cultivés en prairies permanentes pour prés de fauche. La mairie prévoit un conventionnement avec les exploitants et propriétaires afin de maintenir au maximum la fauche de ces parcelles. Le maintien de l'exploitation de ces parcelles présente un triple avantage :

- Une fauche, même en partie avancée (soit potentiellement moins productive) contribue au maintien de la ressource économique de l'exploitant. La pleine période de remplissage du camping se situe entre le 15 juillet et le 15 août, elle intervient après la période de fauche classique. Une hiérarchisation de l'ouverture des secteurs en fonction du remplissage, permet de repousser l'occupation en dehors de la période de fauche en concentrant l'occupation des emplacements sur un seul secteur jusqu'au mois de juillet. Ce type de convention fonctionne actuellement sur le camping d'Ailefroide.

- La fauche des prés constituant les futurs emplacements par un exploitant agricole, permet d'assurer l'entretien du site du camping, et de préserver le caractère de bocage de montagne de ce dernier.
- L'entretien des prés de fauche participe également à l'entretien du domaine skiable.

⇒ Aménagement du bâtiment d'accueil

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'accueil du futur camping avec des sanitaires dédiés et un logement de service.

L'implantation du projet est directement induite des caractéristiques propres au site, avec un découpage parcellaire en bande présentant des parcelles très « étirées » suivant un axe est/ouest mais peu profondes. La pente moyenne orientée vers l'est est très faible hormis un talus délimitant l'espace de stationnement de la zone de pâturage l'été et de ski l'hiver.

Positionnée en partie haute de la parcelle et en limite d'un ancien chemin communal, la construction se développe perpendiculairement aux courbes de niveaux. Ce choix d'implantation, adossée au talus, permet de dissocier les différentes entités du projet (accueil/sanitaires camping/logement de fonction) tout en limitant la zone allouée au stationnement des véhicules en partie aval à l'est.

Le parti pris architectural s'appuie sur cette volonté de pouvoir facilement associer chaque entité à sa fonction. Cela se traduit par la conception d'un bâtiment de forme simple, composé de 2 volumes dissociés d'un point de vue formel, l'un « dominant » à l'est sur 2 niveaux à partir duquel se prolonge un volume « annexe » à l'ouest en demi hauteur pour les sanitaires du camping et ouvert vers les emplacements. La partie accueil implantée au rez de chaussée sera traitée en maçonnerie de béton enduite et marquera le soubassement du volume principal. Elle sera surmontée par le logement de fonction qui sera bardé de bois reprenant un des principes fondateurs de l'acte de bâtir en montagne qui associe l'assise maçonnée des constructions à une partie plus légère en bois.

Les sanitaires du camping seront aisément identifiables d'une part par leur proximité vis-à-vis des emplacements et par une volonté assumée de dissocier la structure porteuse de la toiture (poteaux) des murs de fermetures des sanitaires. L'idée étant d'associer cette entité aux typologies des constructions légères de camping qui sont utilisables périodiquement dans l'année. En période de fermeture, ce volume clôt par de larges portes coulissantes devient complètement hermétique, à l'inverse de l'été où il est au contraire très « poreux », très ouvert aux sanitaires et à l'espace de lavage latéral.

La toiture sera à 2 pans simples et prolongée par un auvent en amont pour protéger l'entrée des sanitaires du camping. Toujours dans ce souci de protection, un jeu de repli en façades latérales permettra de protéger les entrées aux sanitaires, à l'accueil au rez de chaussée et au logement à l'étage.

Les façades seront animées par de confortables ouvertures implantées sur les faces les plus exposées au soleil. La simplicité assumée de ces percements sera accentuée par l'utilisation de volets roulants intégrés dans la maçonnerie.

Le choix des matériaux mise en œuvre à l'extérieur est dicté par cette volonté d'intégration. Ainsi, la couverture sera réalisée en bac acier gris lauze identique aux toitures des constructions environnantes et il sera intégré des panneaux solaires pour la production de l'eau chaude des sanitaires du camping.

Le mélèze de pays sera largement utilisé pour les éléments de charpente, le traitement des dépassées de toiture (voliges et planches de rives et d'égouts), les bardages extérieurs et l'escalier d'accès au logement de fonction.

Les menuiseries extérieures seront en aluminium de teinte assimilable au bois, jouant un effet de rappel des grands volets coulissants à lames bois pour les entrées des sanitaires du camping et de l'accueil au rez de chaussée.

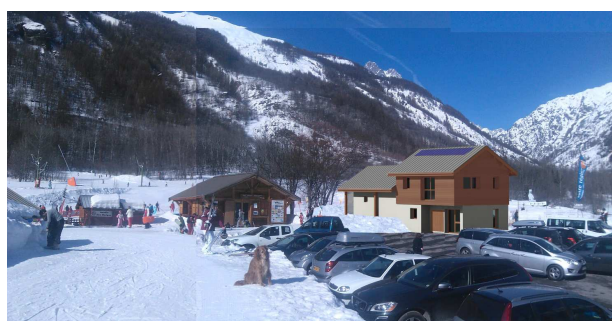
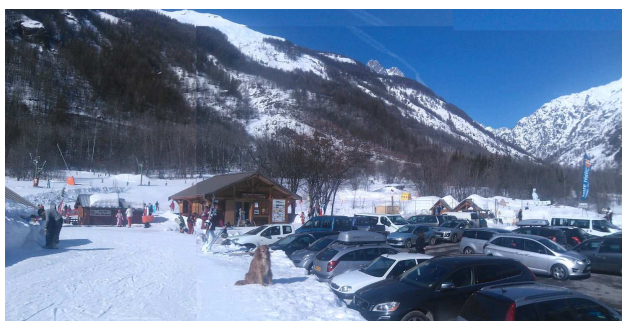
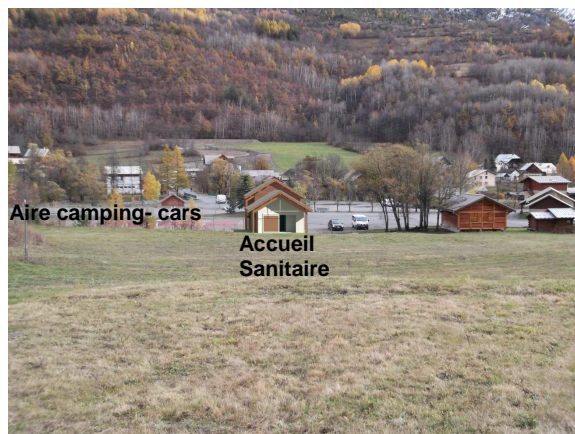
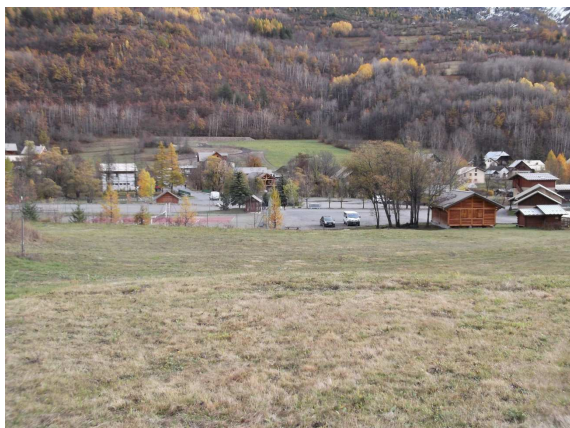
Les murs maçonnés seront enduits avec un crépi ciment taloché fin de teinte ocre clair (sable).

Un soin particulier sera apporté aux traitements des abords de la construction avec notamment la plantation de végétaux d'essences locales sur les talus créés, afin de stabiliser les terres mises en place après les travaux.

Les formations boisées présentes seront maintenues :

- bosquets d'arbres en limite sud, entre le bâtiment du ski club et le futur bâtiment d'accueil,
- haie située au dessus de l'aire de jeux et surplombant l'aire de camping-cars.

Plusieurs photomontages d'insertion du bâtiment dans son environnement sont réalisés dans le cadre des pièces relatives au permis de construire, jointes au présent dossier et rappeler ici



⇒ **Aménagement de l'aire de jeux**

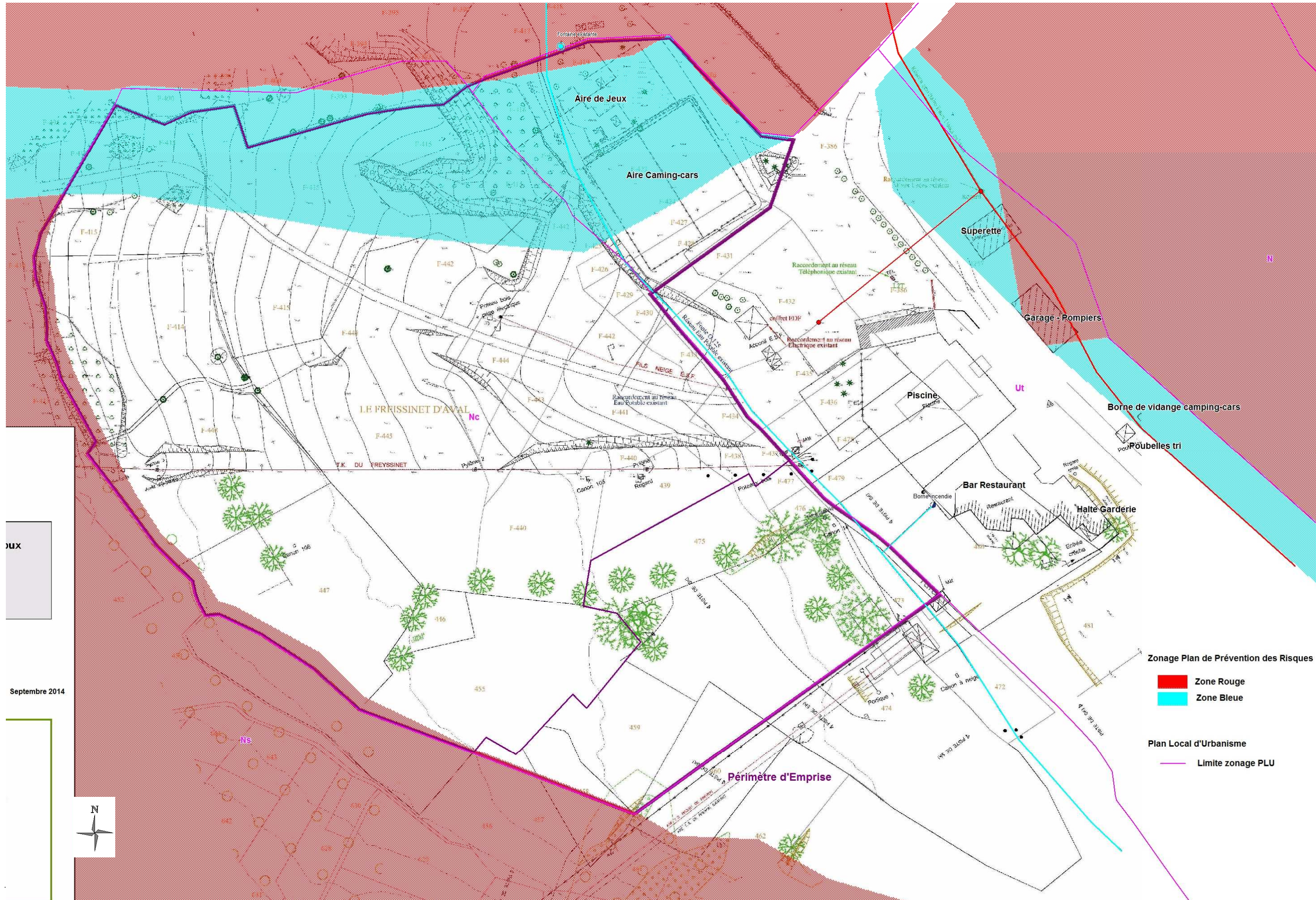
Aucun aménagement nouveau de cet espace n'est prévu.

L'ensemble des formations boisées et aménagements seront maintenus en l'état : jeux, tables de pic-nic abri et fontaine en bois.

Cet espace restera ouvert au public.

3. PA3 : PLAN ETAT ACTUEL

Ici la pièce PA3 est au 1/1000.



Aire de Jeux

Aire Camping-cars

Superette

Garage - Pompiers

LE FREISSINET D'AVANT

Piscine

Bar Restaurant

Halte Garderie

Périmètre d'Emprise

Zonage Plan de Prévention des Risques

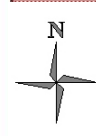
- Zone Rouge
- Zone Bleue

Plan Local d'Urbanisme

- Limite zonage PLU

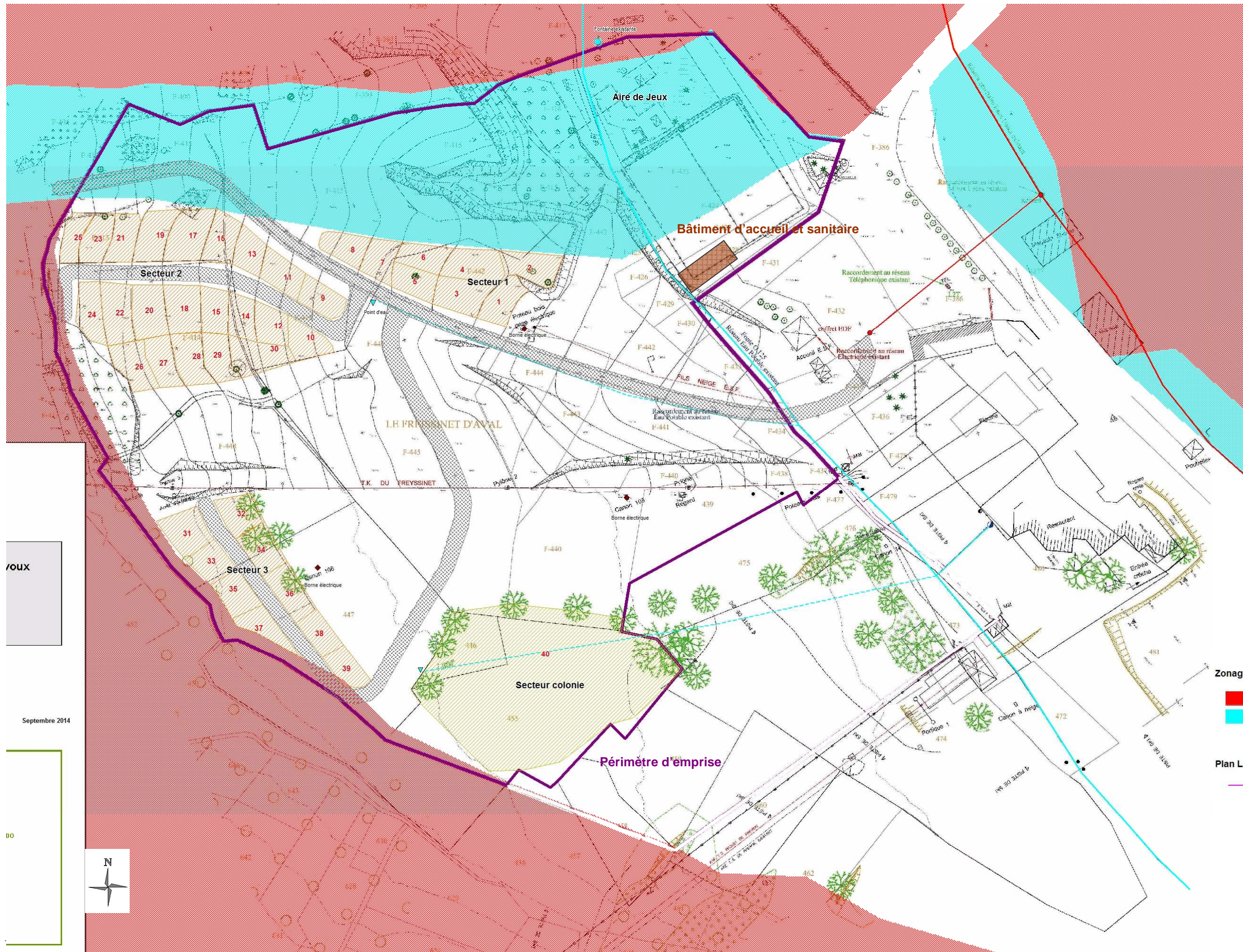
OUX

Septembre 2014



4. PA4 : PLAN DE COMPOSITION

Ici la pièce PA4 est au 1/1000.



Zonage Plan de Prévention des Risques

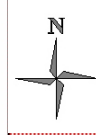
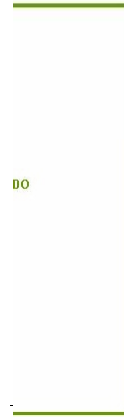
- Zone Rouge
- Zone Bleue

Plan Local d'Urbanisme

- Limite zonage PLU

VOUX

Septembre 2014



5. PA13 : ENGAGEMENT D'EXPLOITATION DU CAMPING

6. PA14: ETUDE D'IMPACTS

Conformément au tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement, la création de terrain de camping caravanning relève de la catégorie 45 des aménagements et travaux :

45° Terrains de camping et caravanning permanents.

- Terrains de camping et de caravanning permettant l'accueil de plus de 200 emplacements de tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs. => PROJETS SOUMIS A ETUDE D'IMPACT
- Terrains de camping et de caravanning permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 emplacements de tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs, et de moins de 200 emplacements. => PROJETS SOUMIS A LA PROCEDURE DE " CAS PAR CAS "en application de l'annexe III de la directive 85/337/ CE

Le présent projet de camping comptabilise :

- une 40aine emplacements classiques ouvert uniquement de mi juin à mi septembre
- et une aire d'accueil de camping cars indépendante, ouverte à l'année

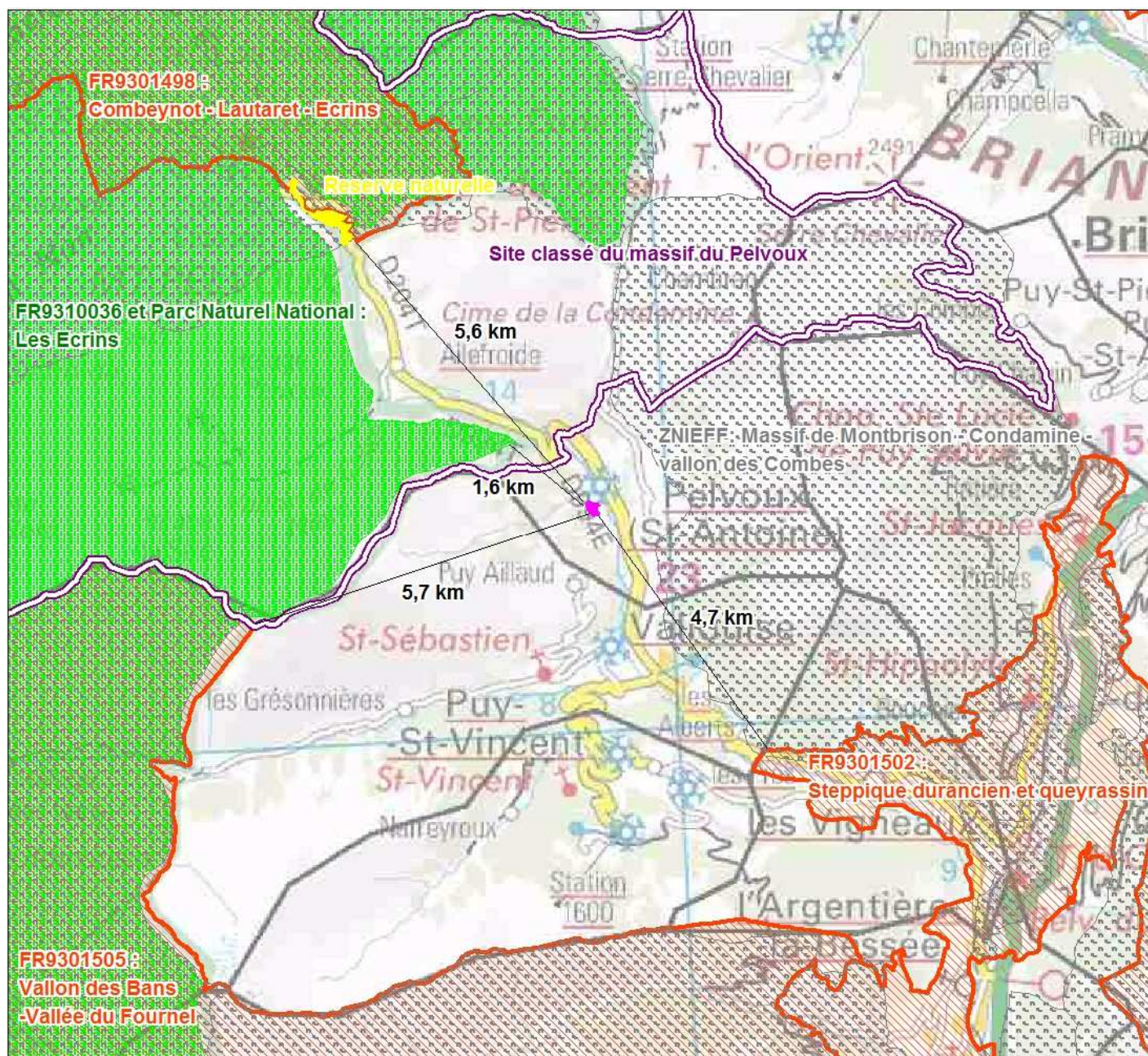
Le présent projet relève de la procédure d'examen au cas par cas, à ce titre un formulaire de demande (cerfa 14734*02) a été adressé à l'autorité environnementale.

7. PA15 : NOTICE D'INCIDENCES NATURA 2000

DESCRIPTION DU PROJET

Voir description détaillé présenté précédemment

➔ LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU(X) SITE(S) NATURA 2000



Zonage des mesures d'inventaires et de protections existants sur fond IGN, carte routière au 100 000 ème

L'emprise du projet de déplacement du camping du Freyssinet sur le front de neige de la station de Pelvoux est situé à un minimum de :

- 1,6 km du site Natura 2000 FR9310036 Les Ecrins correspondant également au périmètre du cœur de parc du PNN des Ecrins
- 4,7 km du site Natura 2000 FR9301502 Steppique Durancien et Queyrassin
- 5,6 km du site Natura 2000 FR9301498 Combeynot – Lautaret – Ecrins
- 5,7 km du site Natura 2000 FR9301505 Vallon des Bas – Vallée du Fournel

ÉTENDUE/EMPRISE DU PROJET

Le projet de déplacement du camping du Freyssinet couvre une superficie totale de 3,7 ha, cependant seul 1 ha fait vraiment l'objet d'une utilisation par le camping : emplacements – 6 900 m², voirie – 1 800 m² aire de camping-cars – 1 000 m² et emprise du bâtiment – 100 m².

Au sein du périmètre du camping est envisagé la création de :

- 3 secteurs d'emplacements (cf. plan de composition) : 1 secteur de 8 emplacements de 94 à 136 m² situé au nord de l'axe de desserte centrale, 1 secteur de 22 emplacements de 80 à 155 m² au sud de cet axe et un 3^{ème} secteur situé en partie sud du télésiège du Freyssinet de 9 emplacements de 82 à 128 m².
- 1 secteur de 2 400m² permettant l'accueil de colonies de vacances, situé en partie sud du télésiège, plus en aval par rapport au secteur classique.
- 1 aire de jeux aménagée et déjà existante, qui restera ouverte au public
- 1 bâtiment d'accueil, situé à proximité de l'aire de camping-cars et des aires de stationnements existants sur le « front de neige » d'une surface de plancher totale de 105 m² :

(Voir description détaillé du projet d'aménagement pièce PA2)

DUREE PREVISIBLE

Le camping est ouvert uniquement en période estivale de mi-juin à mi-septembre avec la présence d'un gardien.

ENTRETIEN / FONCTIONNEMENT / REJET

L'emprise du camping se distingue en 4 unités :

- L'espace d'aménagement des emplacements de campement couvrant une superficie totale de 6 900 m² d'emplacements répartis en 4 secteurs plus 1 800 m² de voirie non imperméabilisé (maintien sol existant ou simple empierrement)
- L'emprise du bâtiment d'une emprise au sol de 93 m² sur un terrain déjà en grande partie imperméabilisé, emprise actuelle des tennis.
- L'aire de jeux existante et maintenue en l'état

L'entretien de l'espace de campement y compris des parties non aménagées du site (zone bleue du PPR, emprise des pistes et délaissés), soit près de ¼ de la superficie d'emprise totale, sera assuré par le maintien de la vocation agricole du site en dehors des périodes d'ouverture de mi-juin à mi-septembre. Le regroupement des campeurs sur un seul secteur jusqu'à début, voir mi juillet permet de maintenir une période de fauche classique sur le secteur.

Les eaux usées sont raccordées au réseau d'assainissement collectif et traitées sur la station intercommunale de Vallouise d'une capacité de 16 500 équivalents habitants. Et cela aussi bien pour les effluents du bâtiment (accueil, logement, sanitaire) que pour l'aire de camping-cars, puisque le front de neige est équipé d'une borne de vidange raccordé au réseau d'assainissement.

D'après le rapport de présentation du PLU comprenant une évaluation environnementale la capacité restante de la station d'épuration de Vallouise est de 5 000 équivalents habitants avec une estimation d'une augmentation des effluents communaux de Pelvoux comprise entre 1 598 et 1 749 équivalents habitants supplémentaires suivant les hypothèses de développement retenues.

Les eaux pluviales de la toiture seront infiltrées par drains implanté dans le talus dans sa partie haute (plein pied du bloc sanitaire).

En dehors du bâtiment d'accueil, les autres aménagements n'engendrent pas de nouvelles surfaces imperméabilisées. Les eaux de ruissellement de l'aire de camping car seront infiltrés gravitairement dans la noue encadrant actuellement les terrains de tennis déjà imperméabilisé. La végétalisation de cette noue sera renforcée par la plantation d'arbre en limite.

A terme le revêtement actuel des terrains de tennis devrait être remplacé par un simple empierrement stabilisé ce qui permettra une diminution de la surface imperméabilisée actuelle.

Un point de tri des déchets, par molok enterrés est déjà en place en face du bâtiment multi-accueil de la station, à proximité immédiate de la borne de vidange des camping-cars et caravanes soit à une 100aine de mètre de l'entrée du camping. Par ailleurs, un point de poubelle de tri par container mobile sera mis en place entre le bâtiment d'accueil et l'aire de camping car en période d'ouverture du camping.

COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

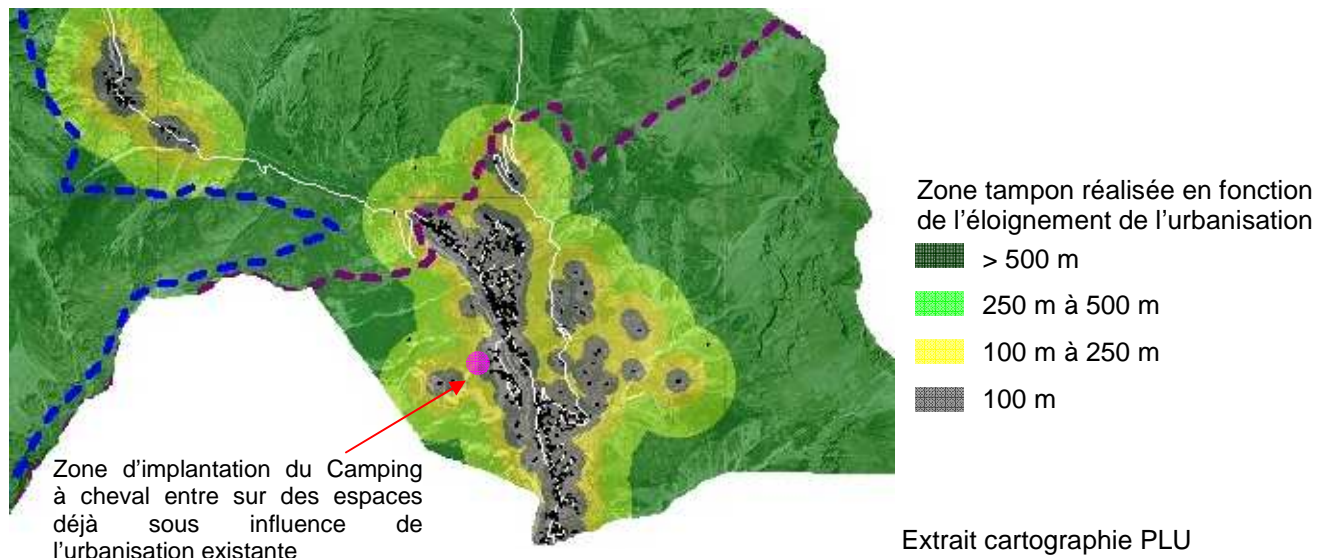
Le coût prévisionnel de l'aménagement du camping avec la construction du bâtiment d'accueil – sanitaire est de 360 500 € hors taxes.

DEFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

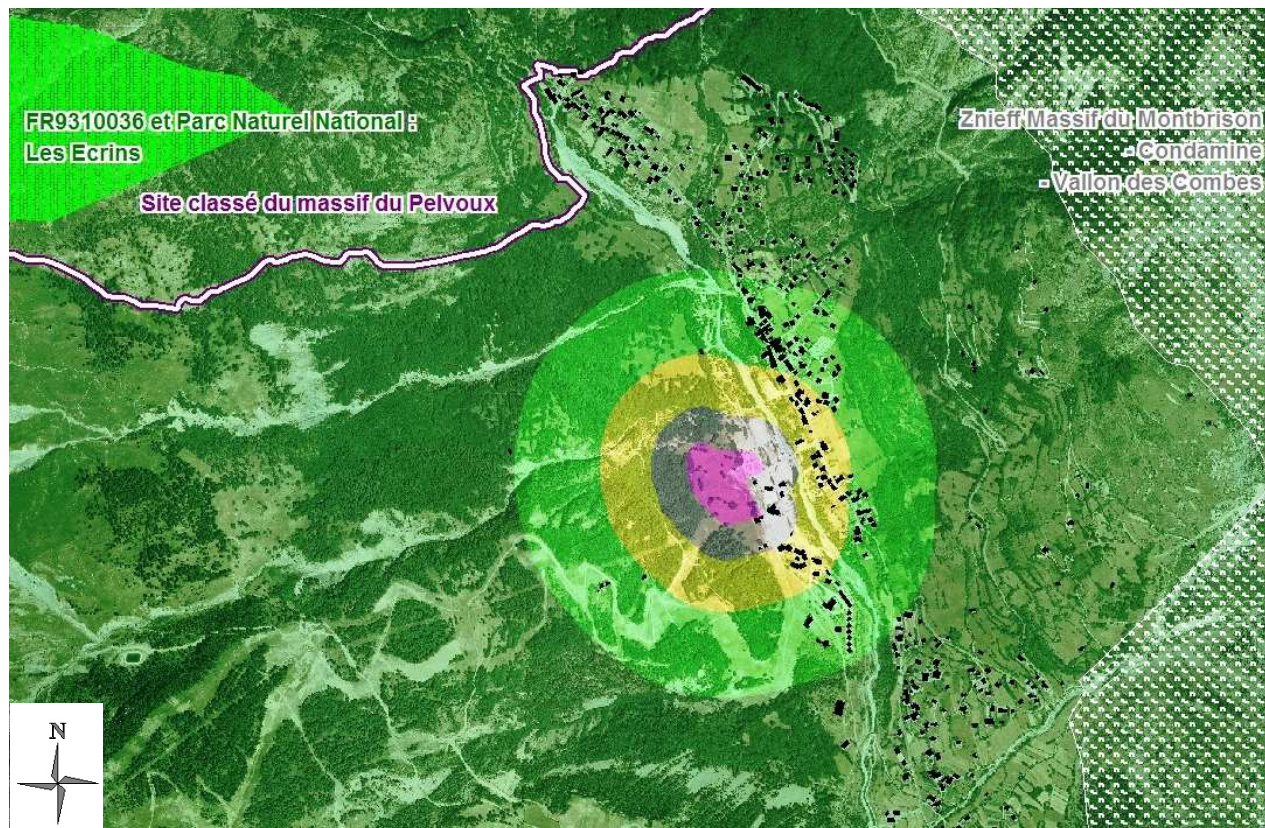
La méthode d'identification de la zone d'influence du projet de camping reprend la méthode d'identification des continuités et corridors écologiques développée dans le PLU de Pelvoux et inspirée de celle mise en place dans le cadre du SCOT de l'aire gapençaise.

Elle consiste à définir autour des espaces urbanisés des zones tampons de 0-100 m, 100-250 m, 250-500 m et au-delà de 500 m. « Le chiffre de 500 m est symbolique : il représente une distance à partir de laquelle la communauté scientifique reconnaît que les espaces sont globalement peu perturbés et fonctionnels pour la faune ».

Cette méthode très visuelle permet d'appréhender rapidement les grands ensembles naturels ainsi que l'impact de la forme urbaine sur le maintien des connections écologiques entre les milieux.



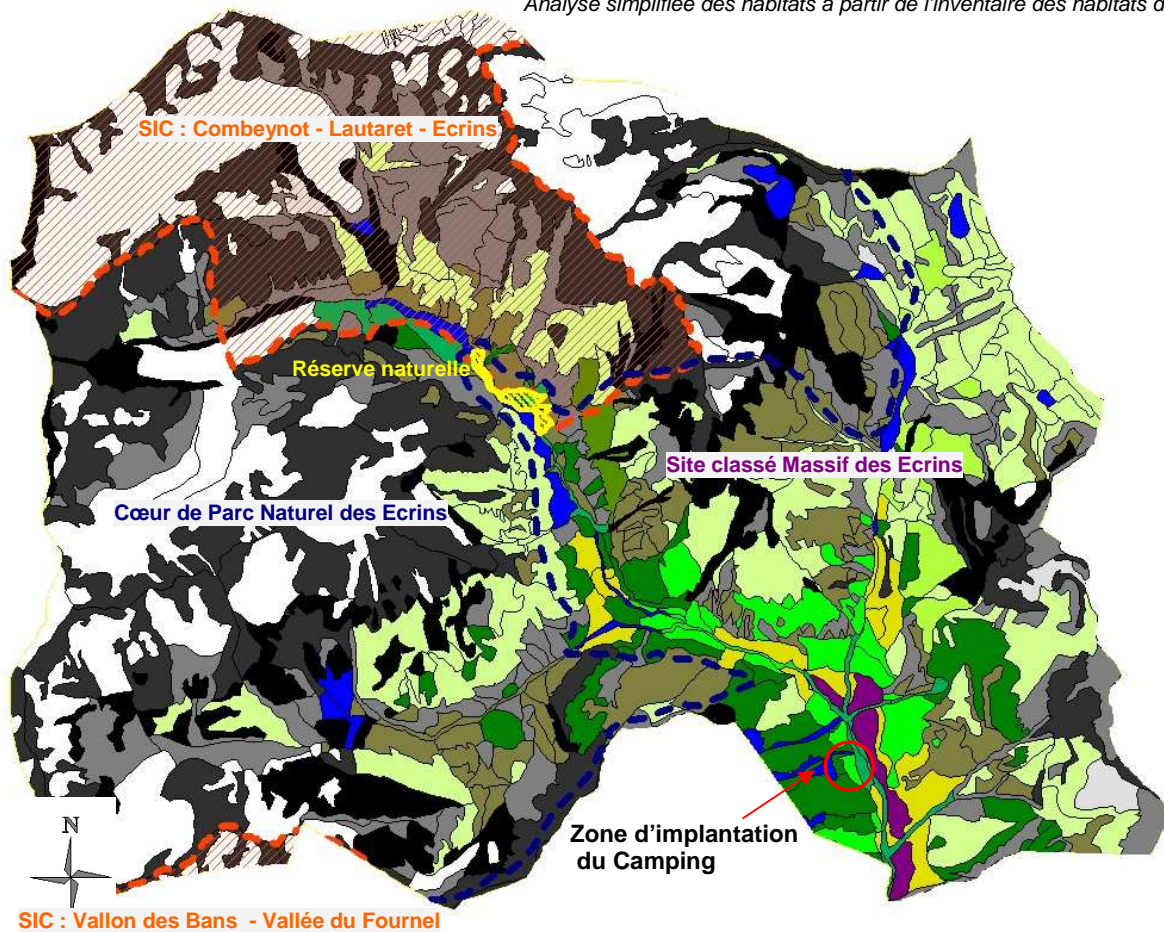
En appliquant la même méthodologie au projet de camping, on constate que les aires d'influences du camping s'inscrivent en partie Est sur des secteurs déjà sous influence de l'urbanisation existante en raison des nombreux bâtiments et aménagements du front de neige déjà présents. La création du camping repousse plus à l'ouest l'influence des aménagements touchant principalement les milieux forestiers situés en amont du site mais déjà sous l'emprise du domaine skiable.



DEFINITION ET CARTOGRAPHIE DES HABITATS

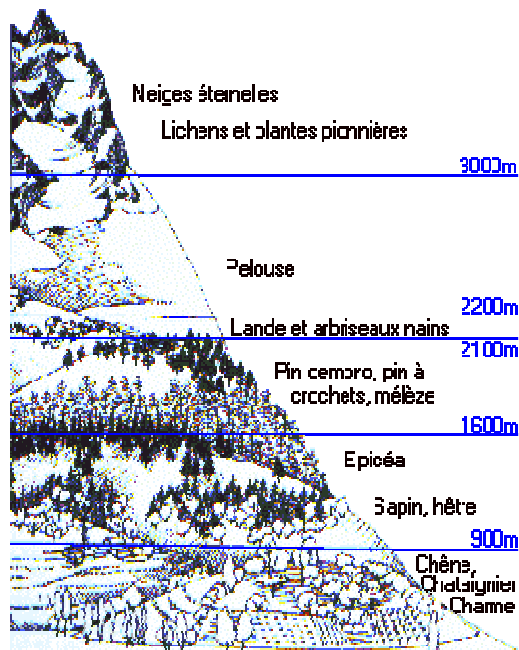
Extrait de l'évaluation environnementale du PLU de Pelvoux

Analyse simplifiée des habitats à partir de l'inventaire des habitats du PN des Ecrins



Légende Habitats, Simplifiée

- Non renseigné
- Glaciers et Névés
- Combes à neige
- Eboulis
- Falaises
- Pelouses
- Pâturages
- Prairies de fauches et permanentes
- Landes
- Forêts et formations secondaires de Mélèzes
- Forêt de Pins de montagne
- Forêts de feuillus
- Ripisylves
- Milieux humides
- Terres cultivées



Le territoire communal couvre l'ensemble des étages de végétations de haute montagne alpine. Les milieux naturels identifiés sur la commune sont divers et largement influencés par l'altitude et l'exposition des pentes.

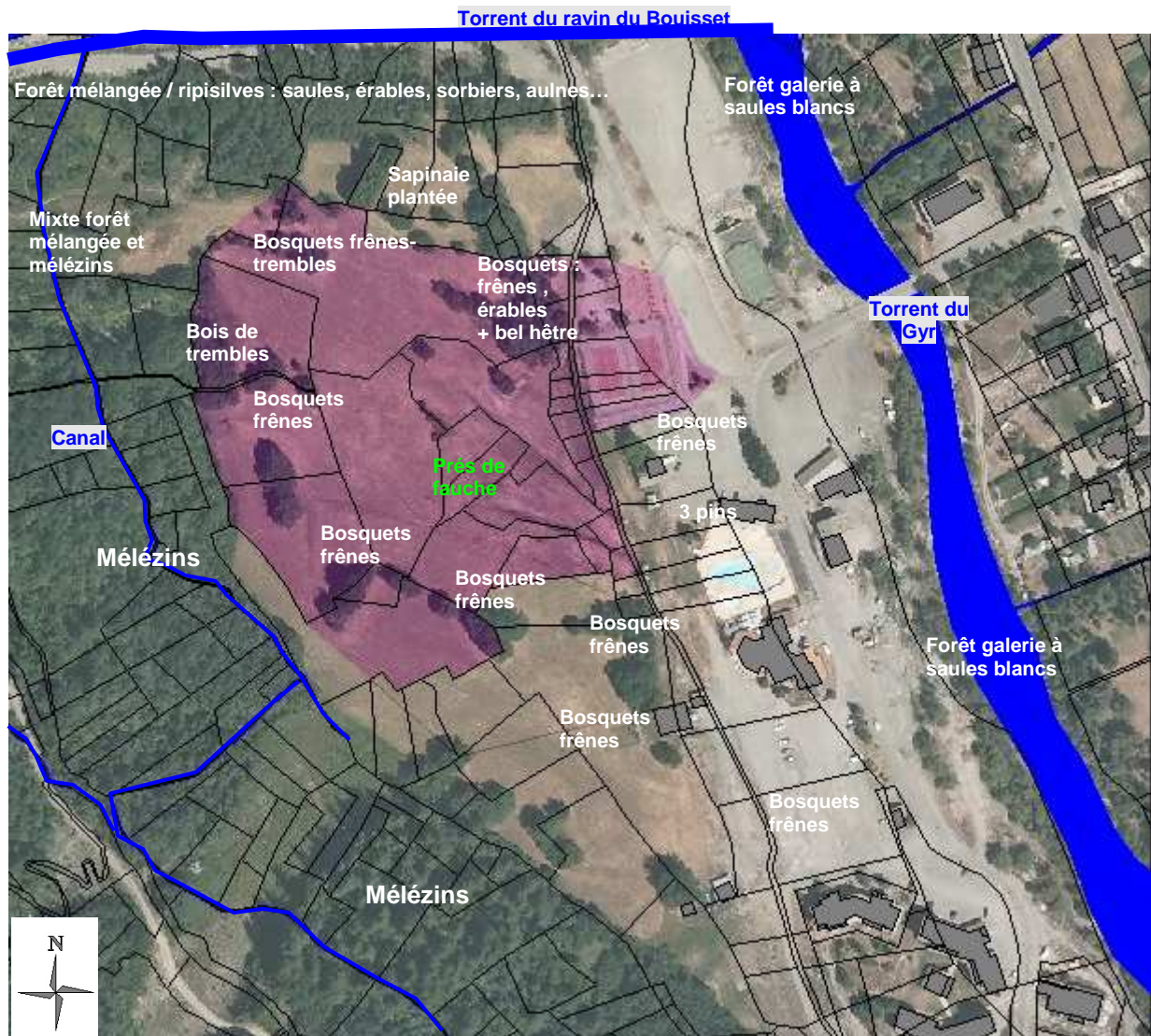
Analyse des habitats présents sur le site d'implantation

L'emprise du projet est implantée sur le front de neige de la station de ski de Pelvoux, elle couvre le domaine skiable débutant, encadrant le télésiège, ainsi que l'espace des anciens tennis municipaux et l'actuelle aire de jeux pour enfant. (cf : plan de l'état initial ci-joint).

En été cette partie du domaine skiable est exploitée en prairie de fauches comme le montre la photo-aérienne, où s'alternent prés de fauche et de bosquets d'arbres (principalement frênes) implantés en limite parcellaire des différents prés.

Dans sa partie aval, l'emprise du camping est en contact direct avec les différentes aires de stationnement qui constituent un milieu quasi totalement artificialisé et imperméabilisé. Seul subsiste une frange boisée de forêt galerie à saules blancs entre ces espaces artificialisés et le torrent du Gyr.

Dans sa partie amont, l'emprise du camping est encadrée par diverses formations boisées, mélézins et forêts mélangées.



Extrait photo aérienne (ortho photo 2009) au 1/3500

Comme cela a déjà été abordé au sein des chapitres précédents, les aménagements ont été pensés afin de favoriser au maximum l'intégration des aménagements par rapport à la réversibilité du site et au maintien des pratiques agricoles.

CONCLUSION

Au regard :

- de l'éloignement de la zone d'emprise du projet des différents sites Natura 2000 avoisinants,
- de la nature du projet (camping 1 étoile d'une superficie totale de 3,7 ha dont moins d'1 ha aménagé de manière très légère : absence de revêtement imperméable des voiries,),
- de sa période d'ouverture restreinte (mi-juin à mi-septembre)
- de la reconversion du site en espace agricole en dehors des périodes d'ouvertures et en domaine skiable en hiver
- du maintien de l'ensemble de l'ensemble des formations boisées du site d'implantation
- du maintien des écoulements naturels

Nous concluons à l'absence d'incidence du projet de déplacement du camping du Freyssinet sur le front de neige de la station de Pelvoux.

8. PA17 A 57 : PIECES CONSTITUTIVES DU PERMIS DE CONSTRUIRE
